

**Début du conseil : 17h40**

**Etaient présents :**

*L'ensemble des enseignants pour l'équipe éducative :*

Mr ALEMAN (Directeur de l'école Mario Roustan Primaire), Mme CARRAL, Mme POISSON, Mme CREISSAC, Mme ESCUDE, Mme LAMASSE ROCA, Mr PINHS (maître E) représentant le RAZED.

*Les représentants de la commune :*

Mr GRANIER, Mme MARTINEZ, MR CUZY, Mme CASSANO, Mme ARNOUX, Mme BONFILS.

*Les représentants des parents élus :*

Mme MARQUET BARIAL, Mme BARTHEZ (FCPE), Mme CHEDID, Mme FEKER N, Mme VICHERY, Mme VIGOUROUX

**1°) RASED :**

MR PINASSE, enseignant Maître E, intervenant du RASED (Réseau d'aide spécialisé aux enfants en difficultés) travaillant régulièrement dans nos écoles nous propose une synthèse de ces missions.

L'équipe du RASED comporte :

- un maître E (qui s'occupe spécifiquement des enfants en difficultés scolaires)
- un maître G (qui s'occupe spécifiquement des enfants ayant des difficultés de comportement)
- une psychologue scolaire

Il ne faut pas confondre avec l'aide personnalisée proposée 1/2 heure le matin, par des enseignants classiques.

Malheureusement, l'Etat se sert de cette nouvelle mise en place pour justifier la disparition du RAZED à très court terme.

Les parents d'élèves s'associent aux revendications des intervenants de ce réseau visant à sauvegarder son existence.

Une plaquette du réseau sera affichée sur le panneau de l'école.

**2°) L'équipe enseignante soulève des problèmes de disfonctionnement des deux portails :**

- le premier (celui donnant sur la rue) reste quelque fois ouvert et des parents sont tentés d'entrer en voiture dans la cour notamment les jours de pluie. Une demande de portail télécommandé est faite par l'équipe enseignante. Mme ARNOUX va demander un chiffrage. M CUZY pense que la distance entre les deux portails est trop longue et qu'il rencontrera des difficultés techniques. L'installation du système est peu probable.
- Un cas particulier se pose : un emplacement pour personne à mobilité réduite va être déplacé hors du parking des enseignants, devant l'école. En effet le stationnement était prévu pour assurer l'entrée et la sortie d'une enfant de maternelle qui devait être accompagné jusque dans la classe mais aujourd'hui l'enfant de la famille concernée est en primaire et les parents doivent attendre les enfants devant le portail intérieur. La manœuvre dans l'enceinte de la cour de l'école est dangereuse pour les enfants aux heures d'entrées et de sorties. L'enfant pourra attendre ses parents devant le portail donnant sur la rue. Mme ARNOUX appellera cette famille pour les informer des raisons du changement. Une solidarité entre parent est demandée pour accompagner l'enfant du premier au deuxième portail.

- Concernant le deuxième portail, M ALEMAN demande si la Mairie peut installer un portail automatique. En effet, quand une personne sonne, il est obligé de laisser sa classe pour se rendre au portail. Mme ARNOUX va faire chiffrer le montant des travaux et se montre favorable à ce système utilisé déjà dans plusieurs écoles.

Fonctionnement de l'alarme : Les représentants de la mairie indiquent que durant la journée du mercredi et les petites vacances l'alarme ne fonctionne pas. Elle fonctionne pendant les grandes vacances mais aussi de 20 H à 7 H du matin.

### **3°) Température des classes :**

Les températures varient fortement d'une classe à l'autre. La classe de Mme POISSON a été réglée par les services techniques. Compte tenu de l'exposition de la classe en saison intermédiaire, et de la chaleur permanente, Mme POISSON demande si on peut installer un ventilateur au plafond. M GRANIER pense qu'il est dangereux d'installer des ventilateurs, la sécurité n'étant pas pleinement assurée. Par ailleurs, la climatisation n'est pas une solution d'actualité pas plus que les film sur vitre qui réduisent fortement la luminosité des classes concernées.

M GRANIER rappelle que la Commune a signé une convention avec l'entreprise ELYO pour le chauffage des classes, et que s'il y avait un quelconque problème, les enseignants doivent se rapprocher du prestataire.

Mme ARNOUX propose de faire chiffrer des ventilateurs sur pieds avec grille de protection.

**4°) Un problème grave** est évoqué lors du conseil d'école (hors ordre du jour). Un parent d'élève à inscrit son enfant à la cantine par téléphone à AVENANCE. Lors de l'appel en classe l'élève probablement distrait n'a pas levé la main pour confirmer son inscription. Il se trouve que cet enfant à l'heure du repas s'est retrouvé dehors de l'école, après s'être présenté toutefois à l'animatrice. D'après les dires de la maman l'enfant n'aurait pas été admis par l'animatrice, personnel de la mairie.

La maman n'a pas été prévenu par la mairie de cet incident pourtant grave. L'enfant est revenue à l'école vers 12 H30 d'après les dires d'Evelyne (autre personnel municipal affecté au temps de restauration scolaire), après être resté aux alentours de l'école. Le lendemain la maman très en colère s'est présentée à la mairie où une dispute s'en est suivie.

La maman s'est présentée en début de conseil d'école. Une autre dispute a alors éclaté. Les parents n'étaient alors pas au courant de l'évènement.

Lors du conseil, Mme ARNOUX explique qu'il ne faut pas incriminer systématiquement le personnel de la mairie, qu'elle aurait du être appelé en premier afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour pouvoir rencontrer la maman. Mme MARTINEZ explique alors, que c'est à l'école MARIO ROUSTAN PRIMAIRE où il y a le plus de problème de fonctionnement. Mme POISSON réfutant les propos de Mme MARTINEZ évoque alors la possibilité de remettre en question l'appel des élèves de la cantine par les enseignants. Les parents d'élèves s'inquiètent de savoir pour quelles raisons cette école rencontrerait le plus de problème avec la commune (un courrier demandant des précisions et des explications sera envoyé). Les parents s'indignent que l'employée municipale concernée ne soit pas présente afin de fournir d'avantage d'explications. Compte tenu du peu d'information et de la gravité de la situation, Mme ARNOUX s'engage à se rapprocher dès le lendemain du parent d'élève concerné pour lui faire part de ces regrets quant à la situation et lui témoigner de sa volonté, tout comme aux parents de réfléchir à la mise en place d'une organisation plus sécurisante pour les enfants.

### **5°) Toilettes :**

A la demande de parents, Mme BARTHEZ parent d'élèves a été amenée à vérifier l'état des toilettes à l'école. Elle précise que l'état des toilettes au moment de sa visite était très satisfaisant, et en profite pour remercier Evelyne pour son travail auprès des enfants et parents.

### **6°) Retard des enfants :**

M ALEMAN informe des retards des enfants en classe et demande aux parents d'être plus vigilants sur les horaires.

Les retards concernent aussi, les enfants admis en aide personnalisée le matin. Il est proposé de refaire une information par affichage sur les horaires à respecter.

Le règlement intérieur de l'école est approuvé.

#### **7°) Effectifs des classes :**

- 23 élèves en CP
- 22 élèves dans une classe à deux niveaux (CP et CM2)
- Toutes les autres classes sont à 24 élèves
- Il est indiqué que la moyenne des effectifs par classe en ZEP est de 24 élèves.

Deux places sont réservées pour les gens du voyage.

M ALEMAN précise qu'il a du signaler des absences trop fréquentes d'un enfant à l'école. Cette famille avait obtenu une dérogation de la mairie, pour inscrire ses enfants à l'école Mario Roustan. Il est demandé à la Mairie d'être plus attentif lors des acceptations de dérogations, et de ne plus en accorder à cette famille, compte tenu des incidents engendrés.

Mme ARNOUX rappelle qu'une dérogation n'est valable qu'une année scolaire, et qu'elle sera très attentive si une nouvelle dérogation était demandé pour l'année prochaine.

#### **8°) Accompagnement Educatif :**

- 4 groupes de plus de 15 enfants sont mise en place dans l'école. Trois sont dirigés par des enseignants de l'école et un par une autre personne.

Les parents précisent que les horaires posent des problèmes pour les enfants qui pratiquent une activité périscolaire le soir. Mme ARNOUX informe qu'elle va envoyer un courrier à l'ensemble des associations afin que leurs horaires soient compatibles avec les sorties d'école.

- Concernant les horaires M ALEMAN apporte des précisions :
  - o La première heure est une aide aux devoirs
  - o La deuxième heure doit être consacrée aux activités artistiques et culturelles.

L'équipe enseignante précise que concernant la première heure d'aide aux devoirs, l'Education Nationale ne sait pas encore si elle aura le budget pour pérenniser le fonctionnement de cette aide. Par ailleurs, pour la deuxième heure, aucun budget n'est pour l'instant prévu.

#### **9°) BCD :**

A la demande des parents, M ALEMAN précise qu'une personne intervient le lundi et le jeudi à mi temps. Il précise que les horaires de cette aide sont de plus en plus restreints. Les parents souhaitent savoir si le poste sera maintenu.

Mme ARNOUX précise que le poste occupé est subventionné à hauteur de 60 %, et que si les subventions venaient à s'éteindre, elle ne pourrait conserver ces emplois. Les parents proposent de s'investir à la bibliothèque sur la base du volontariat. Les enseignants sont sceptiques, et veulent rester prudents, car les parents n'ont pas forcément toute la pédagogie nécessaire pour accompagner ces enfants.

#### **10°) Aide personnalisée :**

Chaque classe a environ entre 4 et 8 enfants, le matin pour l'aide personnalisée. Les parents rappellent que des enfants ont du mal à venir le matin car les cours commencent bien trop tôt.

Mme ARNOUX précise qu'un groupe de réflexion se met en place, que c'est une année de transition, que cette année la Mairie n'a souhaité modifier les horaires. Un questionnaire destiné aux parents va être mis en place. En fonction des résultats du groupe de réflexion, il se peut que la commune envisage de modifier les horaires lors de la rentrée prochaine.

Sur le plan qualitatif les enseignants précisent que le bilan est satisfaisant. Les enfants sont très à l'écoute, et ils notent une progression pour ces enfants.

**Fin du conseil : 19 h 45**